

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33**

**Nombre de votants :
33**

**Date de convocation :
21 juin 2022**

**Date d'affichage :
4 juillet 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **27 juin**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N°33

OBJET : Participation au dispositif « Promeneurs du Net »

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 13 juin 2022.

Selon une étude récente portant sur les pratiques numériques des 11/18 ans, 80 % de ceux-ci vont sur le net quotidiennement, et près de la moitié d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Internet est donc incontournable dans la vie des jeunes, aussi bien pour communiquer que pour construire une partie de leur identité.

Développée en France depuis 2012, la démarche « Promeneurs du Net », importée de Suède, se fonde sur un constat : puisque les professionnels de la jeunesse sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans les centres sociaux, les accueils de loisirs, dans la rue...), ils peuvent également être présents dans les « rues numériques » fréquentées par les jeunes au quotidien.

Cette démarche permet aux professionnels de la jeunesse d'assurer une présence éducative en ligne quelques heures par semaine pour accompagner les jeunes de 11 à 25 ans. Elle consiste ainsi à accompagner les jeunes face aux sollicitations et réseaux présents sur internet, pour les aider à développer de « bonnes pratiques », à les soutenir dans leurs projets mais également à prévenir d'éventuels risques lorsque cela est nécessaire.

Au cœur des pratiques culturelles, l'usage des outils numériques (internet, réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.) a une valeur de sociabilité, d'expression et de créativité pour les jeunes et ce, dès les "années collège".

Le Promeneur du Net, après avoir été formé, assure *a minima* 2 heures par semaine de permanence sur un ou plusieurs réseaux sociaux. Ce temps strictement professionnel lui permet d'être directement connecté avec les jeunes de sa structure ou de son territoire. Il se présente à visage découvert (prénom, structure, photo), afin d'être clairement identifié des jeunes et de leurs parents.

Il ne s'agit en aucun cas de diminuer ou remplacer la présence sur le terrain ou dans les structures et les échanges en face-à-face, mais de permettre aux professionnels d'investir de nouveaux lieux et outils.

Porté par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme et coordonné par la Fédération des Centres Sociaux de l'Allier, le dispositif "Les Promeneurs du net" a pour objectif de déployer de nouvelles formes de communication auprès des structures en contact avec les jeunes.

COMMUNE DE RIOM

Une charte des promeneurs du Net sert de référentiel commun à tous les promeneurs. Elle précise les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

Un appel à candidature devrait être lancé en juin 2022 pour intégrer de nouveaux promeneurs au réseau sur le département.

Deux aides pourront être demandées à la CAF, afin de permettre au promeneur d'assurer une présence sur les réseaux sociaux dans les meilleures conditions :

- une aide au démarrage (1 500 € en 2021), uniquement la première année de fonctionnement, couvrant les frais de fonctionnement liés à l'activité du professionnel,
- une aide exceptionnelle à l'investissement pour l'achat d'un smartphone et/ou d'une tablette à usage exclusif du promeneur.

En participant à ce dispositif, il s'agit, pour le service jeunesse et plus précisément l'animatrice jeunesse de la Ville, d'enrichir les modalités de présence et d'intervention sur le territoire au titre des missions que lui confère la Ville et dans le respect de ces dernières.

De plus, les animateurs financés par la CAF dans le cadre la Prestation de Service Jeunes (la demande est en cours) doivent intégrer le dispositif Promeneurs du Net.

Considérant que ce dispositif s'inscrit dans la démarche éducative portée par la politique jeunesse municipale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la participation de la Commune au dispositif « Promeneurs du Net »,**
- **mandater le Maire pour solliciter des aides financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de cet appel à projet,**
- **autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL